

Il ne reste  
que 5 places  
disponibles...

- 5 %

## Vous préparez le concours d'adjoint du patrimoine 1<sup>re</sup> classe

Mardi 24 février 2009  
Paris

### Un jour de formation intensive sur l'épreuve écrite de résolution d'un cas pratique

(concours externe - interne - 3<sup>e</sup> voie)

Une formation pour :

- **Apprendre** la méthodologie de l'épreuve,
- **Vous entraîner** :
  - rédigez un sujet dans les conditions du concours,
  - suivez la correction collective (et corrigé type),
  - appliquez la méthodologie sur un 2<sup>e</sup> sujet d'entraînement,
  - consolidez vos connaissances grâce à un 3<sup>e</sup> sujet remis en fin de séance à correction personnalisée.



#### FORMATEUR

**Alberto Puig**

Conservateur territorial en chef du patrimoine. Formateur, concepteur de sujets et membre de jurys pour les concours administratifs et culturels.

#### PUBLIC CONCERNÉ

La journée de formation est ouverte à toute personne inscrite au concours d'adjoint du patrimoine 1<sup>re</sup> classe et remplissant les conditions prévues par les textes officiels.

#### CONTACT ET INSCRIPTION

Corinne DUTOIT

Tél. : 04 76 93 12 30

E-mail : corinne.dutoit@territorial.fr

Tarif collectivité : ~~290 €~~ 275,50 € TTC

Tarif particulier : ~~175 €~~ 166 € TTC

- 5 %

Il ne reste  
que 5 places  
disponibles...

Vous préparez le concours  
**d'adjoint du patrimoine 1<sup>re</sup> classe**  
entraînez-vous à réussir !

Formation intensive sur l'épreuve de résolution d'un cas pratique

Mardi 24 février 2009 de 9 h à 18 h - Paris

## FICHE D'INSCRIPTION\*

à retourner par fax au 04 76 65 79 26

(avant le 17 février 2009)

CAP9012

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

E-mail (obligatoire) : .....

Si inscription collectivité, merci de remplir les informations ci-dessous :

Collectivité territoriale de rattachement : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

### Tarifs

(comprenant la journée de formation et le repas)

collectivité : ~~290~~ € 275,50 € TTC

particulier : ~~175~~ € 166 € TTC

- 5 %

Date et signature du stagiaire

Cachet de la collectivité

\* Vaut convention de formation simplifiée. Tout participant souhaitant se désister devra informer par écrit la SAS TERRITORIAL. Tout dédit effectué dans les 15 jours du début de la session de formation entraînera le règlement de 50 % du prix de la prestation. Tout dédit effectué dans les 8 jours du début de la session de formation entraînera le règlement intégral du prix de la prestation.